



LACROIX GROUP

Société anonyme au capital de 25 000 000 euros
Siège social : 17, rue Océane, 44800 Saint Herblain
855 802 815 RCS Nantes

PROSPECTUS

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») d'actions nouvelles, à souscrire en numéraire, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 47 745 227,60 euros par émission de 1 146 344 actions nouvelles (susceptible d'être augmenté de 7 161 759,15 euros par émission de 171 951 actions supplémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension), au prix unitaire de 41,65 euros (dont 6,64 euros de valeur nominale par action et 35,01 euros de prime d'émission), à raison de 7 actions nouvelles pour 23 actions existantes.

Période de négociation des droits préférentiels de souscription du 7 juillet 2021 au 19 juillet 2021 inclus

Période de souscription du 9 juillet 2021 au 21 juillet 2021 inclus



Le prospectus a été approuvé par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129. L'AMF approuve ce prospectus après avoir vérifié que les informations figurant dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur et sur la qualité des titres financiers faisant l'objet du prospectus. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation quant à l'opportunité d'investir dans les titres financiers concernés.

Le prospectus a été approuvé le 2 juillet 2021 et est valide jusqu'au 30 juillet 2021 et devra, pendant cette période et dans les conditions de l'article 23 du règlement (UE) 2017/1129, être complété par un supplément au prospectus en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles. Le prospectus porte le numéro d'approbation suivant : 21-271.

Le prospectus a été établi pour faire partie d'un prospectus simplifié conformément à l'article 14 bis et à l'annexe V bis du Règlement Prospectus modifié par le règlement (UE) 2021/337 du 16 février 2021.

Le prospectus est disponible sans frais au siège social de LACROIX GROUP (la « **Société** »), ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.lacroix-group.com).



PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

*Coordinateur Global, Chef de file et
Teneur de Livre Associé*



Teneur de Livre Associé

TABLE DES MATIERES

I.	RESUME DU PROSPECTUS.....	1
II.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....	3
III.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE.....	3
IV.	FACTEURS DE RISQUE.....	4
V.	ETATS FINANCIERS	13
VI.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	14
VII.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	15
VIII.	CONDITIONS DE L'OFFRE, ENGAGEMENTS FERMES ET INTENTIONS DE PRENDRE UNE SOUSCRIPTION, ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CONVENTIONS DE PRISE FERME ET DE PLACEMENT	18
IX.	INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR LES ACTIONS ET LEUR SOUSCRIPTION	20
X.	RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION PRÉVUE DU PRODUIT.....	22
XI.	PERCEPTION D'AIDES D'ÉTAT.....	23
XII.	DÉCLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET	24
XIII.	CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT.....	24
XIV.	CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	25
XV.	DILUTION ET PARTICIPATION APRÈS L'ÉMISSION	26
XVI.	DOCUMENTS DISPONIBLES	26

REMARQUES GENERALES

Dans le présent document, et sauf indication contraire, les termes « **Groupe** » ou « **LACROIX** » désignent le groupe de sociétés constitué de la Société et de l'ensemble de ses filiales.

Avertissement

Le Prospectus contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché sur lequel celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. La Société ne prend aucun engagement, ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations. Il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Le Prospectus comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui, par nature, pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le Prospectus pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le règlement général de l'AMF et le règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché.

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risque décrits à la section IV « Facteurs de risque » du Prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou les objectifs de la Société. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du Prospectus, pourraient avoir le même effet négatif.

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans le Prospectus ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Prospectus peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Informations incorporées par référence

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, sont incorporés par référence dans le Prospectus :

- les principales tendances depuis le dernier exercice clos le 31 décembre 2020, telles que présentées à la section 3 du rapport de gestion figurant au sein du rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- les comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, tels que présentés respectivement

pages 83 à 112 et pages 65 à 68 du rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- les comptes annuels en normes françaises de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, tels que présentés respectivement pages 114 à 125 et pages 69 à 71 du rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Egalité d'accès à l'information

L'information faisant l'objet du Prospectus permet de maintenir, et rétablir, le cas échéant, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.

I. RESUME DU PROSPECTUS

Section A – Introduction et avertissements

Valeurs mobilières de l'émetteur : actions ordinaires (LACROIX GRP, code ISIN FR0000066607). **Coordonnées de l'émetteur** : LACROIX GROUP, 17, rue Océane, 44800 Saint Herblain, France (code LEI : 9695009SISMDAOR3GO20).

Autorité compétente ayant approuvé le Prospectus le 2 juillet 2021 : AMF, 17 place de la Bourse, 75001 Paris.

Avvertissements : ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les actions de la Société doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section B – Informations clés de l'émetteur

Principales activités : LACROIX est une ETI familiale qui combine l'agilité indispensable pour innover dans un univers technologique en constante évolution, la capacité à industrialiser des équipements robustes et sécurisés, le savoir-faire de pointe en solutions IoT industriels et en équipements électroniques pour des applications critiques et la vision long terme pour investir et construire l'avenir. LACROIX conçoit et fabrique les équipements électroniques pour les produits de ses clients, ainsi que des solutions IoT (hardware, software & cloud) et IA, notamment dans les filières de l'industrie, automobiles, domotiques, avioniques ou de la santé. Le Groupe fournit également des solutions connectées et sécurisées pour la gestion d'infrastructures critiques telles que la voirie intelligente (éclairage public, signalisation, gestion de trafic, V2X) ainsi que pour la gestion et le pilotage des infrastructures d'eau et d'énergie. Les activités de LACROIX sont réparties entre trois principales activités : i) l'activité **Electronics** dans l'univers des « **Smart Industries** » qui développe, industrialise, produit et intègre des ensembles et sous-ensembles électroniques pour le compte des filières automobile, aéronautique, domotique, industriel et de santé ; ii) l'activité **City** dans la « **Smart Mobility** » qui conçoit et produit des équipements pour la gestion des infrastructures de la voirie intelligente autour de 4 pôles de compétences (l'éclairage public, la signalisation, la gestion et la régulation du trafic et le V2X), et ; iii) l'activité **Environnement** avec des solutions de « **Smart Water & Energy** » qui conçoit et produit des équipements pour contrôler, automatiser et gérer à distance les infrastructures d'eau et d'énergie. Sur l'ensemble de l'exercice 2019-2020 (15 mois, du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020), LACROIX enregistre un chiffre d'affaires de 566,3 M€, en hausse de 17,6% en données publiées. Sur une base reconstituée (12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020) ce dernier ressort à 441,0 M€, en recul de 8,4 %, parfaitement en ligne avec l'objectif annoncé au printemps 2020 (baisse attendue de l'ordre de 10%). En données publiées, le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'inscrit à 20,1 M€, en baisse limitée de 3,0% par rapport à l'exercice 2018/2019. La marge opérationnelle courante résiste bien avec une baisse limitée de 70 points de base, à 3,6%. Le 10 mai 2021, LACROIX a annoncé un chiffre d'affaires de 127,6 millions d'euros au titre du premier trimestre de l'exercice 2021, soit une croissance de 12,5 % du chiffre d'affaires (+11,7 % à périmètre constant) par rapport au T1 2020 – janvier à mars 2020 - porté par un effet de base favorable et une reprise qui se confirme.

Incidence économique et financière de la pandémie de COVID-19 : durant l'exercice clos au 31 décembre 2020, Lacroix et ses activités ont été impactées par la crise de la COVID-19 au travers d'une perte d'activité qui s'est surtout matérialisée de la mi-mars 2020 jusqu'à fin juin 2020, avec spécifiquement une baisse de 36% de l'activité sur le troisième trimestre par rapport à l'année précédente. Durant le quatrième et le cinquième trimestre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 (exercice de 15 mois), les activités du Groupe sont revenues à des niveaux globalement stables par rapport aux précédents exercices. Les principales mesures d'accompagnement dont le Groupe a bénéficié pendant cette période sont la prise en charge du chômage partiel sur son périmètre européen pour un montant global de 2,6 M€ ainsi que l'obtention de prêts garantis par l'Etat (PGE) pour un montant total de 18,5 M€, remboursables *in fine*, dont le remboursement sera intégralement réalisé d'ici fin juillet 2021. S'agissant de l'incidence future de la pandémie de COVID-19, même si le Groupe a su démontrer une bonne résilience face à la crise COVID-19 avec un retour à la normale de son activité depuis le second semestre 2020, il n'en demeure pas moins que la COVID-19 et ses variants créent toujours une certaine incertitude sur les prochains mois. Les restrictions de déplacements décidées dans les différents pays d'implantation du Groupe peuvent notamment impacter le bon fonctionnement de ses usines. Cette incertitude pourrait également conduire certains clients ou prospects à reporter leurs décisions d'investissement, à faire des arbitrages dans leurs investissements, ou encore à renoncer à certains investissements.

Section C – Informations clés sur les valeurs mobilières

Nature, catégorie et code ISIN : les 1 146 344 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») dont l'admission aux négociations du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») est demandée dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (l'« **Augmentation de Capital avec DPS** ») visée par le Prospectus seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Ce nombre pourra être augmenté dans la limite de 15%, par émission de 171 951 actions supplémentaires (ci-après les « **Actions Supplémentaires** »), dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension (la « **Clause d'Extension** ») dont la mise en œuvre aurait pour seul objet de satisfaire des ordres à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis. Les Actions Nouvelles et les Actions Supplémentaires prises ensemble constituent les actions offertes (les « **Actions Offertes** »). Les Actions Offertes seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartment C, Lacroix GRP) sous le code ISIN FR0000066607. **Valeur nominale** : 6,64 euros. **Droits attachés aux Actions Offertes** : à compter de leur émission, les Actions Offertes seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit à tous les droits attachés aux actions ordinaires existantes détaillés dans les statuts de la Société.

Section D – Informations clés sur l'Offre

Structure de l'émission : les Actions Offertes sont émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de la 24^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société tenue le 11 mai 2021 (l'« Offre »).

Prix de souscription des Actions Offertes : les Actions Offertes sont émises à un prix de souscription unitaire de 41,65 euros (le « Prix de l'Offre »), dont 6,64 euros de valeur nominale et 35,01 euros de prime d'émission, à libérer intégralement au moment de la souscription, par versement en numéraire. Sur la base des cours moyens de l'action de la Société pondérés par les volumes sur les trois jours de bourse précédant la date d'approbation du Prospectus par l'AMF, soit 49,00 euros, le prix de souscription des Actions Offertes fait apparaître une décote de 15 %.

Droit préférentiel de souscription : les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire, du 9 juillet 2021 jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 21 juillet 2021 inclus, par exercice de leurs droits préférentiels de souscription (i) à titre irréductible, à raison de 7 Actions Nouvelles pour 23 actions existantes détenues, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Nouvelle et (ii) à titre réductible, le nombre d'Actions Offertes qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Montant de l'émission : le montant total de l'émission, prime d'émission incluse, s'élève à 47 745 227,60 euros (dont 7 611 724,16 euros de nominal et 40 133 503,44 euros de prime d'émission). Ce montant est susceptible de s'élever à 54 906 986,75 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.

Intentions de souscription des principaux actionnaires ou membres de ses organes d'administration ou de direction, entendant souscrire à plus de 5 % des Actions Offertes : le groupe constitué des actionnaires membres de la famille Bedouin (la « Famille Bedouin »), actionnaire de référence détenant 70,39 % du capital de la Société avant l'Offre, s'est engagé, sous des conditions usuelles, à souscrire par exercice d'une partie de ses droits préférentiels de souscription à titre irréductible à de nouvelles actions de la Société, pour un montant de 15 millions d'euros au travers de Vinila Investissements qui détient elle-même 57,59 % du capital de la Société avant l'Offre (ce qui représente environ 31% du montant total de l'Offre). Cet engagement de souscription de Vinila Investissements serait, dans la mesure où cela s'avérerait nécessaire afin que les souscriptions recueillies atteignent 75 % du montant de l'Offre, complété d'un ordre de souscription complémentaire à titre réductible d'un montant maximum de 2 millions d'euros. Par ailleurs, dix investisseurs, dont certains sont actionnaires de la Société, se sont engagés de manière irrévocable à souscrire à l'Offre pour un montant total de 19 millions d'euros (représentant 40% du montant total de l'Offre), dont 17,1 millions d'euros à titre irréductible, principalement par exercice de droits préférentiels de souscription préalablement achetés auprès de la Famille Bedouin à un prix global forfaitaire de 1 euro par bloc de droits préférentiels de souscription, et 1,9 millions d'euros à titre réductible. Ainsi, le montant total des engagements de souscription s'élève à 34 millions d'euros, auxquels s'ajouterait l'éventuelle souscription complémentaire de Vinila Investissements d'un montant maximum de 2 millions d'euros, soit 75 % du montant total de l'Augmentation de Capital avec DPS). A la date du présent Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intention d'autres actionnaires ou membres de ses organes d'administration ou de direction quant à leur participation à l'Offre.

Utilisation et montant net estimé du produit : le produit net estimé de l'émission des Actions Nouvelles s'élève à environ 46,3 millions d'euros (susceptible d'être porté à environ 53,2 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension. Il contribuera globalement au financement du développement de la Société et des piliers du plan stratégique « Leadership 2025 ». Sur la durée du plan, la répartition des besoins selon les axes est la suivante : a) environ 37% pour l'extension du rayonnement international et le M&A, avec l'ambition de réaliser plus de 70% de l'activité totale hors de France d'ici 5 ans, avec en particulier un renforcement en Allemagne et aux Etats-Unis, ainsi que la réalisation d'acquisitions ciblées pour renforcer notamment les activités existantes à l'international, prendre position sur des segments de marché complémentaires, ou élargir l'offre « smart » par l'intégration de nouvelles briques technologiques ; b) environ 35% pour l'innovation en multipliant par deux les dépenses de R&D à plus de 5% du chiffre d'affaires total ; c) environ 27% pour le développement du leadership en matière d'efficacité industrielle avec un rôle accru de la robotisation, de la digitalisation des flux, de l'application de méthodes de production « lean » et de l'intelligence artificielle ; d) dans une moindre mesure, environ 1% pour l'amorçage de la transition d'équipementier à fournisseur de solutions « End to End ». Le premier axe a) de ce plan nécessitera plus particulièrement l'utilisation du produit net de l'Offre étant donné que les autres besoins pourraient majoritairement être autofinancés. Ainsi, en cas de réalisation de l'Offre à 75 %, c'est l'enveloppe consacrée au M&A de ce premier axe a) qui serait réduite. Sans modifier la volonté de rayonnement international, cette diminution impacterait la taille des cibles recherchées.

Engagement de conservation : la Famille Bedouin a pris l'engagement de conserver ses actions Lacroix jusqu'à l'expiration d'une période de douze mois à compter de la date de règlement-livraison des Actions Offertes, étant précisé que les Actions Nouvelles souscrites par Vinila Investissements dans le cadre de l'Offre seront soumises au même engagement de conservation.

Engagements d'abstention : dans le cadre du contrat de placement conclu avec Portzamparc (Groupe BNP Paribas) et Gilbert Dupont, intervenant en tant que Teneurs de livre associés de l'Offre, la Société a pris un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des Actions Offertes.

Dilution résultant de l'Augmentation de Capital avec DPS :

Impact de la dilution sur le capital (en %)	Participation de l'actionnaire (base non-diluée)
Avant l'Offre	1,00
Après l'Offre à 100 %	0,77
Après l'Offre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension	0,74
Après l'Offre en cas de limitation à 75 %	0,81

Déclaration sur le fonds de roulement : à la date du Prospectus, la Société atteste que, de son point de vue, avant la réalisation de l'Offre objet du Prospectus, son fonds de roulement net est suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie au cours des douze prochains mois.

II. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

La Société a pour dénomination sociale : Lacroix Group.

Le siège social de la Société est situé : 17, rue Océane, 44800 Saint Herblain, France.

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 9695009SISMDAOR3GO20

La Société est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro d'identification 855 802 815.

ETI familiale, Lacroix combine l'agilité indispensable pour innover dans un univers technologique en constante évolution, la capacité à industrialiser des équipements robustes et sécurisés, le savoir-faire de pointe en solutions IoT industrielles et en équipements électroniques pour des applications critiques et la vision long terme pour investir et construire l'avenir.

Lacroix conçoit et fabrique les équipements électroniques pour les produits de ses clients, ainsi que des solutions IoT (hardware, software & cloud) et IA, notamment dans les filières de l'industrie, de l'automobile, des domotiques, des avioniques ou de la santé. Le Groupe fournit également des solutions connectées et sécurisées pour la gestion d'infrastructures critiques telles que la voirie intelligente (éclairage public, signalisation, gestion de trafic, V2X) ainsi que pour la gestion et le pilotage des infrastructures d'eau et d'énergie.

Site internet : www.lacroix-group.com ; sur lequel les investisseurs peuvent trouver des informations sur les activités de la Société, les produits qu'elle fabrique ou les services qu'elle fournit, les principaux marchés où elle est en concurrence, ses principaux actionnaires, la composition de ses organes d'administration, de gestion, de surveillance et de direction, et les informations incorporées par référence. Il est précisé que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du Prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le Prospectus.

III. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

Responsable du Prospectus

Monsieur Vincent BEDOUIN, Président Directeur général.

Attestation de la personne responsable

J'atteste que les informations contenues dans le Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Saint Herblain, le 2 juillet 2021,
Monsieur Vincent BEDOUIN,
Président Directeur Général

Désignation des Experts

Néant.

Informations provenant d'un tiers

Néant.

Déclaration relative au Prospectus

Le Prospectus a été approuvé par l'AMF, en tant qu'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Prospectus ni sur la qualité des actions auxquelles le Prospectus se rapporte.

L'AMF n'approuve ce Prospectus qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le Règlement Prospectus.

Le Prospectus est établi conformément à l'article 14 bis et à l'annexe V bis du Règlement Prospectus modifié par le règlement (UE) 2021/337 du 16 février 2021.

IV. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque relatifs au Groupe, à son secteur d'activité et aux marchés sont détaillés ci-après. La liste de ces risques n'est pas exhaustive. D'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date d'approbation du Prospectus peuvent exister.

En complément de ces facteurs de risque relatifs au Groupe, les facteurs de risque liés aux valeurs mobilières faisant l'objet du présent Prospectus sont détaillés ci-après.

Pour répondre aux exigences du règlement (UE) 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus** »), seuls les risques importants et spécifiques au Groupe et aux Actions Offertes devant être émises et admises aux négociations sont présentés dans la présente section.

Facteurs de risque relatifs au Groupe

Les principaux facteurs de risque sont regroupés en 4 catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risque sont présentés par ordre de criticité net décroissant selon l'appréciation de LACROIX à la date d'approbation du Prospectus. Les facteurs de risque les plus importants sont indiqués en premier et sont signalés par un astérisque.

La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
1 – Risques liés à l'activité du Groupe			
Risques liés aux matières premières et à la pénurie de composants électroniques essentiels*	Moyenne (élevée conjoncturellement)	Elevée	Moyen
Risques liés à la sécurité ou à une éventuelle défaillance des systèmes informatiques du Groupe*	Elevée	Elevée	Moyen
Risques liés à la pandémie de COVID-19*	Moyenne	Faible	Moyen
Risques liés aux opérations de croissance externe*	Elevée	Elevée	Faible à Moyen
Risques liés à l'adéquation entre l'offre du Groupe et les attentes de ses clients, et au développement de nouveaux produits*	Moyenne	Moyenne	Faible
Risques liés à la concentration des revenus du Groupe dans certains	Moyenne	Faible	Faible

secteurs d'activité			
Risques liés à la survenance de catastrophes naturelles et d'accidents industriels	Faible	Moyenne	Faible
2 – Risques liés à l'organisation du Groupe			
Risques liés à la capacité du Groupe à attirer des talents et à les fidéliser, et à réunir les compétences nécessaires au développement de ses métiers	Faible	Moyenne	Faible
3 – Risques juridiques et réglementaires			
Risques liés aux relations commerciales, aux règles en matière d'intégrité des affaires et à la corruption	Moyen	Elevée	Faible
4 – Risques financiers			
Risque de change*	Elevée	Elevée	Faible
Risque de taux*	Elevée	Elevée	Faible
Risque de contrepartie	Faible	Elevée	Faible

1 – Risques liés à l'activité du Groupe

Risques liés aux matières premières et à la pénurie de composants électroniques essentiels*

Les matières premières représentent une part importante des achats réalisés par le Groupe, et une part significative de son chiffre d'affaires. Ainsi, les achats représentent 66 % du montant du chiffre d'affaires et la part des matières premières dans ces achats est de l'ordre de 85 %. C'est particulièrement le cas sur l'activité Electronics qui s'approvisionne en composants électroniques. Sur cette activité, le poids des achats est proche de 70 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe est exposé à la fois à leurs fluctuations de prix et à leurs disponibilités sur le marché. Toute hausse soutenue des prix d'achat et/ou variabilité dans la disponibilité des intrants pourrait remettre en cause l'équilibre économique des contrats et porter atteinte à l'activité du Groupe en accroissant ses coûts et en réduisant sa rentabilité.

Mesure de gestion du risque : les contrats du Groupe contiennent généralement des mécanismes d'indexation des prix en fonction de l'évolution du coût des intrants. C'est le cas notamment pour l'activité City qui dispose de clauses de révision de prix dans ses contrats pluriannuels avec les collectivités. C'est majoritairement le cas également pour l'activité Electronics où certains prix des composants sont même sous pilotage client, permettant le transfert de l'évolution des prix à la hausse comme à la baisse.

Ces mécanismes ne permettent pas toujours de couvrir l'intégralité des coûts avec la survenance parfois d'un décalage entre la hausse des prix des intrants et la répercussion dans le prix de vente mais ils permettent d'en atténuer fortement l'impact.

Pour limiter davantage les impacts, le Groupe peut aussi être amené à réaliser certaines couvertures de matières premières (Aluminium, Etain, ...) auprès des fournisseurs ou sur les marchés.

Degré de criticité net du risque : moyen

Risques liés à la sécurité ou à une éventuelle défaillance des systèmes informatiques du Groupe*

Dans un contexte de transformation digitale et d'évolution constante des technologies de l'information et de leurs usages, les activités du Groupe, ses savoir-faire et, plus largement, ses relations avec l'ensemble des acteurs dans son environnement social et économique dépendent d'un fonctionnement de plus en plus dématérialisé et numérique. Par conséquent, le dysfonctionnement, l'arrêt des systèmes ou la perte de données pour des motifs exogènes ou endogènes (dont les cyberattaques, actes de malveillance, d'intrusions, etc.), en interne ou chez un tiers prestataire du Groupe, pourraient avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.

Mesure de gestion du risque : la Société met en place des mesures régulières pour limiter ces risques. A ce titre, un RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information) opère à plein temps. Les mesures de protection opérationnelles des systèmes d'information du Groupe sont une priorité. Cela passe par la réalisation de projets réguliers de mise à niveau des solutions du Groupe, de son architecture technique et de son architecture de sécurité par les équipes techniques. La réalisation de campagnes de sensibilisation des collaborateurs du Groupe et la réalisation d'exercices réguliers de redémarrage en cas de désastre complètent le dispositif de protection opérationnelle du Groupe.

Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe travaille aussi à la mise en place de processus établis pour la gestion de la sécurité de l'information. Le Groupe s'engage ainsi dans le déploiement de SMSI (Systèmes de Management de la Sécurité de l'Information) en conformité avec la PGSI (Politique Générale de Sécurité de l'information) validée par le Groupe. La réalisation régulière d'audits et de tests d'intrusion, réalisés par des tiers experts, font aussi partie des moyens d'amélioration continue.

Degré de criticité net du risque : moyen

Risques liés à la pandémie de COVID-19*

La pandémie de COVID-19 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour le Groupe, particulièrement sur ses activités et ses financements, ainsi que des incertitudes accrues sur ses perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne du Groupe (se reporter au paragraphe 7.1 de la section VII).

Mesure de gestion du risque : compte tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les équipes de direction et les équipes ressources humaines ont renforcé le dialogue avec les partenaires sociaux afin de définir et de mettre en place l'ensemble des mesures sanitaires garantissant la protection de la santé des collaborateurs du Groupe. S'agissant du financement, les principales mesures d'accompagnement dont le Groupe a bénéficié pendant cette période sont la prise en charge du chômage partiel sur son périmètre européen pour un montant global de 2,6 M€ ainsi que l'obtention de prêts garantis par l'Etat (PGE) pour un montant total de 18,5 M€, remboursable *in fine*, dont le remboursement sera intégralement réalisé d'ici fin juillet 2021. Enfin, même si le Groupe a été impacté fortement par la pandémie liée au COVID-19, il a fait preuve de résilience sur l'ensemble de l'année 2020 et a montré ses capacités à retrouver rapidement une bonne dynamique postérieurement au déconfinement.

Degré de criticité net du risque : moyen

Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe*

Dans le cadre de sa stratégie de développement, LACROIX a réalisé dans le passé, et pourrait être amené à réaliser dans le futur, des opérations de croissance externe.

La mise en œuvre de cette stratégie suppose néanmoins que le Groupe puisse trouver des opportunités à des coûts et conditions intéressantes et acceptables.

Ces opérations de croissance externe sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe si celui-ci ne réussissait pas à intégrer, dans les conditions prévues, les activités des sociétés acquises, leur personnel, leurs produits et leurs technologies, à atteindre les synergies escomptées et à gérer des passifs qui n'auraient pas été anticipés au moment de la réalisation de ces opérations et pour lesquelles le Groupe n'aurait pas ou peu de protection de la part des cédants.

Mesure de gestion du risque : au cours du plan « Ambition 2020 », le Groupe a développé un savoir-faire quant à l'acquisition de sociétés de différentes natures. Le Groupe dispose à ce jour : i) d'une bonne connaissance des marchés et des acteurs en place permettant d'évaluer au mieux le potentiel des sociétés rachetées et leur intérêt stratégique ; ii) d'une expérience avérée des phases de Due Diligence avec un mix entre analyses internes/externes permettant de disposer d'audits pointus sur les thématiques clés et de focus sur les principaux enjeux ; iii) d'un process permettant l'identification en amont à la fois des zones de synergies et des principaux domaines d'intégration souhaités en fonction des types de cibles. Le suivi de l'intégration est piloté par un PMO (« Project Management Office ») rattaché directement à la Direction Générale.

Degré de criticité net du risque : faible à moyen

Risques liés à l'adéquation entre l'offre du Groupe et les attentes de ses clients, et au développement de nouveaux produits*

La croissance du Groupe est liée pour partie à sa capacité à intégrer les nouvelles technologies dans ses produits afin d'offrir la meilleure performance à ses clients en fonction de leurs usages. Plus largement, il est primordial pour la Société d'anticiper les besoins et les usages de ses clients afin d'être en capacité de développer les produits et les technologies adaptés aux besoins de ses clients.

Dans ce cadre, le Groupe consacre une part importante de ses dépenses et de ses équipes à son activité de recherche et développement, afin de développer de nouveaux produits, de nouveaux services et de nouvelles technologies et, en tant que besoin, afin d'améliorer les produits, les technologies et les services existants. La qualité et le succès de la recherche et développement du Groupe sont des éléments clés de son succès commercial.

Dans le cadre de son plan « Leadership 2025 », le Groupe envisage d'augmenter sa capacité à développer des produits et des technologies sur ses marchés avec un doublement des investissements réalisés d'ici 2025.

A titre d'information, les produits de moins de 5 ans devraient représenter de l'ordre de 50% du chiffre d'affaires réalisé en 2025 par les équipes de Design LACROIX Electronics Solutions (pôle R&D).

Mesure de gestion du risque : afin de limiter ce risque dans un contexte d'accélération de ses dépenses de R&D, LACROIX a i) renforcé sa capacité d'innovation en créant le LACROIX Lab, équipes en charge d'expérimenter les usages et les technologies, au contact des clients du Groupe afin de veiller et d'anticiper l'évolution des besoins ; ii) créé la fonction de gestion des comptes clés afin de renforcer la proximité avec les clients stratégiques ; iii) renforcé tout au long du plan 2016-2020 les équipes marketing, permettant ainsi une meilleure veille de marché et surtout une meilleure définition / spécification des besoins clients ; iv) renforcé les équipes R&D pour une meilleure maîtrise des technologies et du

calendrier d'implémentation dans nos nouvelles offres (le bon produit au bon moment), et ;
v) mis en place un processus entre les équipes marketing et R&D afin de s'assurer de la cohérence entre les besoins du marché et les choix / priorités de développement.

Degré de criticité net du risque : faible

Risques liés à la concentration des revenus du Groupe dans certains secteurs d'activité

En 2019, le segment automobile représentait environ 33% de l'activité globale du Groupe et environ 50 % de l'activité Electronics.

Même si le marché adressé par l'activité Electronics est celui de l'électronique dans le véhicule et que son évolution ne suit pas directement les volumes du marché automobile (nombre d'immatriculations), l'activité peut être impactée par des politiques commerciales et industrielles des constructeurs et des équipementiers de rang 1, elles-mêmes affectées par de nombreux paramètres contextuels liés à l'environnement géopolitique, macroéconomique ou sanitaire.

Une dégradation ou une forte volatilité du marché automobile, pourrait conduire à la détérioration du niveau d'activité, et potentiellement des résultats du Groupe, et ainsi affecter sa situation financière.

Mesure de gestion du risque : de manière générale, le Groupe veille au bon équilibre de ses activités, et veille à limiter sa dépendance à un client ou à un domaine d'activité. Cet équilibre permet au Groupe d'afficher, hors évènement exceptionnel, une croissance régulière de ses activités.

Sur l'activité Electronics, la limitation de la dépendance passe notamment par l'orientation de la prospection sur les autres segments d'activités. Au sein d'un segment, celle-ci veille également à ce que la dépendance à un client, ou à un programme, ne soit pas trop importante.

Enfin, le Groupe se positionne sur des fonctions différentes dans le véhicule avec des durées de vie différentes lui permettant de disposer d'un portefeuille d'affaires varié au sein d'un même client ou segment d'activité.

Degré de criticité net du risque : faible

Risques liés à la survenance de catastrophes naturelles et d'accidents industriels

La majorité des sites industriels du Groupe ne sont pas facilement substituables entre eux du fait d'une forte spécialisation des demandes clients et des lignes de production qui y sont associées. La survenance d'un sinistre majeur dans un site industriel du Groupe ou dans un site fournisseur de sa *supply chain* pourrait compromettre la production et la continuité de services contractuels auprès de ses clients.

Un tel évènement pourrait conduire à une détérioration du patrimoine du Groupe et/ou l'exposer à des pénalités de la part de ses clients affectant ainsi les résultats du Groupe et sa situation financière.

Mesure de gestion du risque : afin de faire face à ce type d'aléa, le Groupe met en place des plans de continuité d'activité sur ses principaux sites industriels permettant de limiter les conséquences financières de tels évènements et d'organiser la continuité de livraison vers ses clients.

Le Groupe a par ailleurs souscrit des assurances lui permettant de couvrir la majeure partie des impacts résiduels. Ainsi, l'incendie partiel du site tunisien du Groupe, en 2019, a permis de démontrer la capacité de réaction du Groupe avec la poursuite des livraisons vers les

clients, un retour à la capacité de fabrication nominale en quelques semaines et des pertes d'exploitation couvertes par la police d'assurance du Groupe.

Degré de criticité net du risque : faible

2 – Risques liés à l'organisation du Groupe

Risques liés à la capacité du Groupe à attirer des talents et à les fidéliser, et à réunir les compétences nécessaires au développement de ses métiers

Le Groupe évolue dans un environnement concurrentiel qui requiert un renforcement des ressources humaines et une grande diversité des compétences, des spécificités qui sont essentielles pour s'adapter aux évolutions de ses métiers.

Au titre de son plan « Ambition 2016-2020 », le Groupe a significativement renouvelé et renforcé ses équipes de managers (150) avec 43 % d'entre eux recrutés pendant la période de mise en œuvre de ce plan. Par ailleurs, au titre de son nouveau plan « Leadership 2025 », la Société envisage d'augmenter de 60 % ses équipes d'ingénieurs R&D d'ici 2025.

Le Groupe peut être confronté à des difficultés pour d'une part, attirer et retenir les talents, d'autre part, adapter et intégrer les nouvelles compétences nécessaires au développement et à la production de ses produits et services.

La croissance des investissements que réalise le Groupe en matière de R&D et les nouveaux produits développés rendent particulièrement nécessaire le recrutement ciblé d'ingénieurs et de cadres ; la pénurie de main-d'œuvre constatée dans certains bassins d'emploi rend par ailleurs parfois difficile le recrutement des opérateurs nécessaires à l'augmentation de la production.

Les difficultés que pourrait rencontrer le Groupe pour attirer et retenir les talents peuvent impacter le bon fonctionnement du Groupe en matière d'innovation, de développement, de lancement et de production de produits et donc avoir un impact négatif sur la croissance de ses activités et de ses résultats.

Mesure de gestion du risque : la gestion de ces risques passe par la mise en œuvre au sein du Groupe d'une organisation et des processus permettant notamment de : i) développer le sentiment d'appartenance des équipes au Groupe et à ses valeurs, par la mise en place de rituels de management et de communication. Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'ouverture de son capital à ses salariés dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié « LACROIX Engagement » ; ii) renforcer une culture managériale basée sur les valeurs du Groupe et appuyée par des parcours de formation de haut niveau ; iii) développer les compétences métiers et les compétences digitales de ses collaborateurs ; iv) développer et communiquer sa marque employeur ; v) renforcer son processus de recrutement par la mise en place d'une organisation et d'outils dédiés. A noter par ailleurs que la fonction « Talent Acquisition Manager » est maintenant internalisée au sein du Groupe.

Enfin, dans le cadre d'entretiens annuels et d'enquêtes de satisfaction salariés régulières conduites par un organisme externe, la Société s'assure de la pertinence des actions qu'elle conduit et de leur efficacité sur la gestion des risques identifiés.

Degré de criticité net du risque : faible

3 – Risques juridiques et réglementaires

Risques liés aux relations commerciales, aux règles en matière d'intégrité des affaires et à la corruption

Des actes de collaborateurs, de mandataires sociaux ou de parties prenantes externes contrevenant aux principes affirmés par le Groupe dans ses programmes de conformité pourraient exposer les sociétés du Groupe à des sanctions pénales et civiles ainsi qu'à une

dégradation de sa réputation. Le Groupe se doit d'être particulièrement vigilant vis-à-vis de ces risques au vu notamment de la nature de ses marchés et des difficultés propres à certains pays dans lesquels l'activité est exercée.

La prévention de la corruption et d'autres comportements contraires à l'intégrité des affaires constitue un enjeu majeur pour le Groupe et l'ensemble de ses collaborateurs.

Mesure de gestion du risque : la Société a mis en place une Charte d'Ethique reprenant la politique du Groupe en matière d'éthique des affaires et de comportement individuel. Cette charte est accompagnée de guides pratiques déclinés selon les domaines (Guide Pratique Anti-corruption, Guide pratique Concurrence) qui détaillent les règles et comportements à adopter.

Par ailleurs, les équipes les plus exposées aux sollicitations à des fins de corruption (ventes, achats, etc.) sont formées au dispositif anti-corruption applicable. Au terme de l'exercice 2020, 414 collaborateurs ont été formés aux règles Compliance (contre 365 en 2019). La Société procède à la validation des acquis par un système de certification en ligne.

Degré de criticité net du risque : faible

4 – Risques financiers

Risque de change*

Dans l'activité Electronics, le Groupe supporte un risque de change principalement lié aux achats de composants qui sont souvent réalisés en USD ou en JPY, ainsi qu'à d'autres coûts de personnels et/ou achats de services facturés en TND et en PLN.

Par ailleurs, le Groupe présente ses états financiers en euros et doit convertir les états financiers de sa filiale polonaise. En conséquence, la fluctuation du zloty polonais par rapport à l'euro peut affecter la valeur de ces éléments dans ses états financiers, même si leur valeur intrinsèque n'a pas changé dans leur devise d'origine.

Ainsi, une hausse de la valeur de l'euro peut induire une baisse de la valeur retranscrite en euro des intérêts détenus par le Groupe en devises étrangères.

Mesure de gestion du risque : concernant les achats en USD et JPY, la Société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est contrôlé sur cette partie. Concernant le solde, la Société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire. Les achats en USD et JPY représentent annuellement un montant d'environ 60 M€ et sont à 80% répercutés au client au travers des contrats. Pour la part restante, des couvertures de change sont réalisées pour sécuriser un cours « budget ».

Concernant les dépenses en TND et PLN (de l'ordre de 50 M€), il s'agit principalement des salaires et charges sociales des salariés du Groupe pour les sites tunisiens et polonais, et de quelques achats locaux. La politique Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels, permettant de couvrir un cours « budget » (horizon d'un an). L'évolution du coût de la main d'œuvre est également prise en compte dans les nouvelles offres commerciales.

Degré de criticité net du risque : faible

Risque de taux*

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, sur un montant des emprunts et dettes financières de 56 346 K€, un montant de 32 176 K€ était à taux fixe et un montant de 24 170 K€ était à taux variable.

Mesure de gestion du risque : le Groupe met en place des instruments financiers pour limiter ce risque. A fin décembre 2020, la part des financements à taux variable couverte par des contrats « CAP » représente de l'ordre de 87% du nominal.

Degré de criticité net du risque : faible

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Mesure de gestion du risque : la typologie des clients par secteur d'activité est la suivante : i) activité Electronics : sociétés françaises et étrangères à dimension internationale ; ii) activité Environnement : organismes publics et grands acteurs de la gestion de l'eau et de l'électricité ; iii) activité City : administrations et entreprises significatives de travaux publics.

Ainsi, la typologie des clients en elle-même est un facteur limitant de ce risque.

Chaque activité du Groupe a par ailleurs mis en place son système de suivi et de gestion du risque client, s'appuyant parfois sur des contrats d'assurance crédits, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

Degré de criticité net du risque : faible

Facteurs de risque liés aux valeurs mobilières faisant l'objet du présent Prospectus

Le Groupe a évalué l'importance des risques liés aux valeurs mobilières faisant l'objet du présent Prospectus en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif.

Les facteurs de risque les plus importants relatifs à ces valeurs mobilières sont indiqués en premier et signalés par un astérisque conformément à l'évaluation susmentionnée.

Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription*

La vente d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription sur le marché, ou l'anticipation que de telles ventes pourraient intervenir, pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions, pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions ou la valeur des droits préférentiels de souscription des ventes d'actions ou de droits préférentiels de souscription par ses actionnaires.

Par ailleurs, il est rappelé que dix investisseurs se sont engagés de manière irrévocable à souscrire à l'Offre à titre irréductible par exercice notamment de droits préférentiels de souscription préalablement achetés auprès de la Famille Bedouin, et à titre réductible, à hauteur d'un montant total de 21 millions d'euros (représentant 44% du montant total de l'Offre). Les Actions Offertes souscrites par ces investisseurs ne sont pas soumises à un engagement de conservation. La vente d'actions de la Société sur le marché par ces investisseurs après la période de souscription, ou l'anticipation que de telles ventes

pourraient intervenir, pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société.

Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité*

Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des droits préférentiels de souscription se développera. Si ce marché se développe, les droits préférentiels de souscription pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions existantes de la Société. Le prix de marché des droits préférentiels de souscription dépendra du prix de marché des actions de la Société. En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient voir leur valeur diminuer. Les titulaires de droits préférentiels de souscription qui ne souhaiteraient pas exercer leurs droits préférentiels de souscription pourraient ne pas parvenir à les céder sur le marché. Les droits préférentiels de souscription seront négociables sur Euronext Paris du 7 juillet 2021 au 19 juillet 2021 inclus, tandis que la période de souscription sera ouverte du 9 juillet 2021 au 21 juillet 2021 inclus.

Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription*

Le prix de marché des actions de la Société pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription et pendant la période de souscription pourrait ne pas refléter le prix de marché des actions de la Société à la date de l'émission des Actions Offertes. Les actions de la Société pourraient être négociées à des prix inférieurs au prix de marché prévalant au jour du lancement de l'augmentation de capital. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix de marché des actions de la Société ne baissera pas en dessous du prix de souscription des Actions Offertes, émises sur exercice des droits préférentiels de souscription. Si cette baisse devait intervenir après l'exercice des droits préférentiels de souscription par leurs titulaires, ces derniers subiraient une perte en cas de vente immédiate desdites actions. Ainsi, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que, postérieurement à l'exercice des droits préférentiels de souscription, les investisseurs pourront vendre leurs actions de la Société à un prix égal ou supérieur au prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.

La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées, notamment pendant la période de crise sanitaire liée à la COVID-19. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions de la Société. Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risque relatifs au Groupe présentés dans la présente rubrique, ainsi que la liquidité du marché des actions de la Société.

Les marchés financiers sont affectés par de nombreux facteurs, tels que l'offre et la demande de titres, les conditions économiques et politiques générales, les évolutions ou les prévisions relatives aux taux d'intérêt et aux taux d'inflation, les fluctuations monétaires, les prix des matières premières, les évolutions de la perception des investisseurs et les événements exceptionnels (tels que des attentats terroristes ou des catastrophes naturelles), ou l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID-19. Chacun de ces facteurs pourrait influencer le prix de marché des Actions Offertes ou existantes.

Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société significativement diluée, une dilution qui pourrait être accrue par ailleurs en cas d'exercice partiel ou intégral de la Clause d'Extension

Dans la mesure où les actionnaires n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription, leur quote-part de capital et de droits de vote dans la Société serait significativement diminuée. Cette dilution pourrait par ailleurs être accrue en cas d'exercice partiel ou intégral de la Clause d'Extension. Si des actionnaires choisissaient de vendre leurs droits préférentiels de souscription, le produit de cette vente pourrait être insuffisant pour compenser cette dilution (voir paragraphe XV ci-après du présent Prospectus).

En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur

Le prix de marché des droits préférentiels de souscription dépendra notamment du prix de marché des actions de la Société. Une baisse du prix de marché des actions de la Société pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur des droits préférentiels de souscription.

V. ETATS FINANCIERS

Informations financières historiques et audit des informations financières annuelles

Les dernières informations financières annuelles datent du 31 décembre 2020. En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, le rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 est incorporé par référence dans le Prospectus, et notamment :

- les comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, tels que présentés respectivement pages 83 à 112 et pages 65 à 68 du rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- les comptes sociaux en normes françaises de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, tels que présentés respectivement pages 114 à 125 et pages 69 à 71 du rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il est précisé que les informations financières historiques ont fait l'objet d'un audit sans réserve par les commissaires aux comptes de la Société :

- Le cabinet Ernst & Young et Autres, société par actions simplifiée, dont le siège est situé 12, place des saisons, 92400 Courbevoie Paris La Défense 1, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 438 476 913, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2021 ;
- Le cabinet Atlantique Révision Conseil (A.R.C), société anonyme, dont le siège social est situé 53 rue Benjamin Franklin, 85000, La Roche-sur-Yon, dont le mandat de commissaire aux comptes titulaire a expiré à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2021. Il est précisé que le cabinet Mazars, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est situé Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 784 824 153, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire par la même assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2021.

Normes comptables : les informations financières consolidées sont établies conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers concernés.

Normes comptables nationales : les comptes sociaux de la Société sont préparés conformément aux règles et principes comptables français.

Changement de date de référence comptable : la Société a adopté lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 août 2020 le changement de la date de clôture de son exercice pour le porter du 30 septembre au 31 décembre. L'exercice clos au 31 décembre 2020 a donc eu une durée exceptionnelle de 15 mois, du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020. Les exercices 2019 et 2020 ne sont donc pas directement comparables.

Changement de référentiel comptable : néant.

Informations financières intermédiaires

Sans objet

Informations financières PRO FORMA

Non applicable

VI. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie le 11 mai 2021, la Société versera aux actionnaires un dividende de 0,68 euro par action, soit un montant total de 2 561 261 euros dont le paiement sera effectué le 13 juillet 2021.

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2016-2017	0,60 €	2 142 590	3 766 560	3 570 984
2017-2018	0,72 €	2 711 923	3 766 560	3 578 026
2018-2019	0,90 €	3 389 904	3 766 560	3 621 328

Politique de distribution des dividendes

Comme présenté ci-avant, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes au cours des trois derniers exercices.

La politique de distribution de dividendes par la Société pour les prochains exercices prendra en compte notamment les résultats de la Société, sa situation financière ainsi que d'éventuelles restrictions applicables au paiement de dividendes auxquelles la Société serait soumise au moment de prendre cette décision.

Dans le cadre de son nouveau plan « Leadership 2025 » annoncé le 7 avril 2021, la Société a annoncé qu'elle maintiendrait un taux de distribution de dividendes d'environ 30 % des résultats nets sur la durée du plan.

VII. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Aucun événement postérieur à la clôture des comptes au 31 décembre 2020 n'est signalé dans le rapport de gestion figurant au sein du rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, mis à disposition le 31 mars 2021 et incorporé par référence dans le Prospectus.

Les nouvelles informations concernant la Société depuis la mise à disposition du rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont présentées ci-dessous. L'ensemble des communiqués de presse, y compris ceux présentés dans la présente rubrique, sont disponibles en intégralité sur le site de Lacroix : [Archives des Communiqués - LACROIX \(lacroix-group.com\)](https://www.lacroix-group.com/fr/actualites/Archives-des-Communiqués-LACROIX).

7.1 Incidence économique et financière, connue et future, de la pandémie COVID-19

La pandémie de COVID-19 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour le Groupe, particulièrement sur ses activités et ses financements, ainsi que des incertitudes accrues sur ses perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne du Groupe.

LACROIX et ses activités ont été impactées par la crise COVID-19 au travers d'une perte d'activité qui s'est surtout matérialisée de la mi-mars 2020 jusqu'à fin juin 2020, avec spécifiquement une baisse de 36% de l'activité sur le troisième trimestre par rapport à l'année précédente.

A noter que les activités Electronics et City ont été les plus touchées par la crise sanitaire. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'activité Electronics sur l'exercice 2020, initialement en progression, s'est inscrit en baisse de 43% sur avril-juin, avant de rebondir pour devenir flat sur les périodes juillet-septembre et octobre-décembre. Le niveau d'activité de cette activité reste néanmoins encore impacté par le segment aéronautique pour lequel la reprise n'a pas encore eu lieu. Le chiffre d'affaires de l'activité City s'est inscrit en recul de 26,6 % sur la période avril-juin, s'est redressé pour revenir *flat* sur la période juillet-septembre (+0,4%), puis a terminé en croissance sur le cinquième trimestre de l'exercice 2020 (+7,3%).

Sur la période de confinement (-19,4% sur le deuxième trimestre), l'activité Environnement a rebondi plus fort et plus vite que les autres (+ 17,4% de juillet à septembre), avant de confirmer un excellent niveau d'activité sur le cinquième trimestre (+7,6%). Sur toute cette période, l'activité a notamment bénéficié de la croissance soutenue des activités *smart grids* en Allemagne.

Les principales mesures d'accompagnement dont le Groupe a bénéficié pendant cette période sont la prise en charge du chômage partiel sur son périmètre européen pour un montant global de 2,6 M€ ainsi que l'obtention de prêts garantis par l'Etat (PGE) pour un montant total de 18,5 M€, remboursables *in fine*, dont le remboursement sera intégralement réalisé d'ici fin juillet 2021.

Durant le quatrième et le cinquième trimestre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 (exercice de 15 mois), les activités du Groupe sont revenues à des niveaux globalement stables par rapport aux précédents exercices. Le 10 mai 2021, la Société a annoncé un bon début d'année 2021 avec une progression de 12,5% du chiffre d'affaires de son premier trimestre 2021, porté par un effet de base favorable et une reprise qui se confirme. Cette évolution, si elle illustre l'importance de l'impact de la crise de la COVID 19, montre également le rapide retour à la normale après une période mars-mai 2020 très perturbée.

S'agissant de l'incidence future de la pandémie de COVID-19, même si le Groupe a su démontrer une bonne résilience face à la crise COVID-19 avec un retour à la normale de son activité depuis le second semestre 2020, il n'en demeure pas moins que la COVID-19 et

ses variants créent toujours une certaine incertitude sur les prochains mois. Les restrictions de déplacements décidées dans les différents pays d'implantation du Groupe peuvent notamment impacter le bon fonctionnement de ses usines. Cette incertitude pourrait également conduire certains clients ou prospects à reporter leurs décisions d'investissement, à faire des arbitrages dans leurs investissements, ou encore à renoncer à certains investissements.

7.2 LACROIX annonce son chiffre d'affaires du premier trimestre 2021

Le 10 mai 2021, LACROIX a annoncé un bon début d'année avec une progression de 12,5% du chiffre d'affaires porté par un effet de base favorable et une reprise qui se confirme.

L'amélioration progressive de l'activité constatée depuis mai 2020 se poursuit sur le premier trimestre du nouvel exercice. Par rapport à la période comparable de janvier à mars 2020 déjà affectée par la crise sanitaire, le 1^{er} trimestre 2021 ressort en croissance de 12,5% à 127,6 M€ (+11,7% à périmètre constant).

Au-delà de l'effet de base favorable, LACROIX affiche sur la période une réelle dynamique de croissance, rendue plus visible en prenant comme base de référence la période comparable d'avant-crise, de janvier à mars 2019. Sur ces bases, le 1^{er} trimestre 2021 ressort en hausse de 4,1%, signe d'un retour à des conditions d'activité plus normatives.

CA en millions d'euros	T1 2021	Jan - Mar 2020	Variation
Electronics	86,6	75,9	+14,1%
City	23,8	21,8	+9,3%
Environnement	17,2	15,7	+9,7%
Total LACROIX	127,6	113,4	+12,5%

Note : En raison du changement de date de clôture, la période de janvier à mars 2020 correspond au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2019/2020.

Sur la période, la croissance est tirée par l'ensemble des activités du Groupe.

En lien avec les impacts initiaux de la crise sanitaire, l'activité Electronics profite d'un effet de base plus important, avec un chiffre d'affaires en progression de 14,1% (12,9% à périmètre constant) à 86,6 M€. Cette évolution marque également un retour aux niveaux d'activité de 2019 (-0,7% par rapport à la période janvier-mars 2019). Si l'activité Electronics efface ainsi l'impact de la crise sanitaire sur son chiffre d'affaires, cette performance s'inscrit dans un contexte particulier avec un secteur aéronautique toujours largement affecté, et une forte demande du secteur automobile freinée par les difficultés d'approvisionnement en composants électroniques.

Une dynamique similaire se retrouve dans les activités City et Environnement.

L'activité City enregistre un chiffre d'affaires de 23,8 M€ sur le premier trimestre 2021, en croissance de 9,3% par rapport à la même période en 2019/2020. Ce niveau d'activité représente une progression de 5,7% par rapport à la même période en 2019, évolution portée par les BU éclairage public et V2X. L'activité Environnement, qui avait mieux résisté au début de la crise sanitaire, s'inscrit en hausse de 9,7% à 17,2 M€, contre 15,7 M€ entre janvier et mars 2020, portée par l'excellente performance réalisée sur les marchés de l'Eau et des Smart Grids.

La pénurie de composants électroniques aujourd'hui prégnante à l'échelle internationale se matérialise principalement par des délais d'approvisionnement plus longs, des surcoûts matières (globalement refacturés aux clients) et un surenchérissement des coûts logistiques. Ainsi, pour LACROIX, la situation actuelle vient limiter le potentiel de croissance, impacte

l'efficacité opérationnelle et les niveaux de stocks. Avec le support de ses clients, LACROIX reste mobilisé pour limiter les impacts et faire face à toute nouvelle évolution de la situation.

Fort d'un premier trimestre solide et d'une bonne dynamique de croissance sur l'ensemble de ses activités, LACROIX reste ainsi confiant dans l'atteinte de ses objectifs 2021, à savoir un chiffre d'affaires supérieur à 500 M€, et une marge d'EBITDA courant supérieure à 6,5% (voir hypothèses de construction de ces prévisions au paragraphe 7.4 du présent Prospectus, ci-dessous).

7.3 LACROIX présente « Leadership 2025 », son nouveau plan stratégique

Le 7 avril 2021, la Société a annoncé la mise en œuvre d'un nouveau plan de marche intitulé « Leadership 2025 » basé sur 5 principaux axes de développement :

1. Le renforcement du leadership technologique du Groupe avec le développement de plateformes technologiques autour d'expertises de pointe comme la cybersécurité ou le edge computing. Dans cette perspective, l'objectif fixé est de multiplier par deux les dépenses de R&D à plus de 5% du chiffre d'affaires total. Ce renforcement des ressources dédiées à l'innovation doit permettre, pour le chiffre d'affaires avec une conception LACROIX, de porter la part des nouveaux produits (moins de 5 ans) à 50%.
2. Le développement d'un leadership en matière d'efficacité industrielle, reposant notamment sur les opportunités offertes par « l'Industrie 4.0 » avec un rôle accru de l'intelligence artificielle et de la robotisation, la digitalisation des flux, et l'application de méthodes de production 'lean'. A l'instar de sa nouvelle usine électronique française du futur « Symbiose » qui sera livrée fin 2021, ces principes s'appliqueront à 100% des sites industriels du Groupe d'ici 2025.
3. L'extension du rayonnement international, avec l'ambition de réaliser plus de 70% de l'activité totale hors de France d'ici 5 ans. Dans cette perspective, LACROIX entend, en particulier, renforcer ses positions en Allemagne et aux Etats-Unis.
4. La réalisation d'acquisitions ciblées, visant notamment à renforcer les activités existantes à l'international, à prendre position sur des segments de marché complémentaires, ou à élargir l'offre 'smart' par l'intégration de nouvelles briques technologiques à forte valeur ajoutée.
5. Enfin, l'amorçage de la transition d'un rôle d'équipementier à celui de fournisseur de solutions « end-to-end » à haute valeur ajoutée pour le « Smart World », avec le déploiement de nouveaux services générateurs à terme de revenus récurrents et leviers d'appréciation des marges.

L'exécution de la feuille de route établie dans le cadre du plan doit ainsi permettre au Groupe de s'imposer parmi les leaders globaux des solutions d'IoT industrielles et de l'équipement électronique pour les applications critiques. L'atteinte de cette ambition devra s'accompagner d'un renforcement des performances financières.

A l'horizon 2025, LACROIX vise ainsi un chiffre d'affaires de 800 M€, à comparer aux 441 M€, réalisés en 2020 (base reconstituée sur 12 mois). Cette ambition réaliste intègre les acquisitions qui pourraient être réalisées sur la période. Sur le terrain de la rentabilité, l'ambition est de dégager une marge d'EBITDA courant de l'ordre de 9%.

7.4 Perspectives

Fort d'un premier trimestre 2021 solide et d'une bonne dynamique de croissance sur l'ensemble de ses activités, LACROIX reste confiant dans l'atteinte de ses objectifs 2021, à

savoir un chiffre d'affaires supérieur à 500 M€, et une marge d'EBITDA courant¹ supérieure à 6,5%. Il est précisé que ces prévisions tiennent compte des éléments suivants : i) les prévisions ont été construites sur la base des mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du 31 décembre 2020 ; ii) elles sont comparables aux informations historiques présentées dans les comptes clos au 31 décembre 2020, étant précisé que l'exercice 2020 est le premier exercice d'application de la norme IFRS 16 ; iii) elles intègrent les tensions sur le marché des composants connues à ce jour par la Société, et ; iv) ces objectifs annuels tiennent également compte d'une saisonnalité favorable au deuxième semestre de l'année, de manière historique et renforcée par le changement de date de clôture d'exercice.

A l'horizon 2025, dans le cadre de son plan « Leadership 2025 », LACROIX vise un chiffre d'affaires de 800 M€ à comparer aux 441 M€, réalisés en 2020 (base reconstituée sur 12 mois). Cette ambition intègre les acquisitions qui pourraient être réalisées sur la période. En matière de rentabilité, l'ambition est de dégager une marge d'EBITDA courant de l'ordre de 9%.

VIII. CONDITIONS DE L'OFFRE, ENGAGEMENTS FERMES ET INTENTIONS DE PRENDRE UNE SOUSCRIPTION, ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES CONVENTIONS DE PRISE FERME ET DE PLACEMENT

Nombre d'actions offertes, montant de l'Offre, prix de souscription et modalités d'exercice des droits préférentiels de souscription

Structure de l'émission : les Actions Offertes seront émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de la 24^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société tenue le 11 mai 2021.

Nombre d'actions offertes, montant et prix de souscription : l'Offre porte sur un nombre de 1 146 344 actions nouvelles de la Société (les « **Actions Nouvelles** »), susceptible d'être augmenté de 171 951 actions supplémentaires (les « **Actions Supplémentaires** ») en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (la « **Clause d'Extension** »), dont la mise en œuvre aurait pour seul objet de satisfaire des ordres à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis. Les Actions Nouvelles et les Actions Supplémentaires prises ensemble constituent les actions offertes (les « **Actions Offertes** »).

Les Actions Offertes seront émises à un prix de souscription unitaire de 41,65 euros (le « **Prix de l'Offre** »), dont 6,64 euros de valeur nominale et 35,01 euros de prime d'émission, soit un montant total de l'Offre de 47 745 227,60 euros (susceptible de s'élever à 54 906 986,75 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension), étant précisé que ce montant pourrait être inférieur en cas d'insuffisance des souscriptions recueillies sans pour autant être inférieur à 75 % du montant de l'Offre compte tenu des engagements de souscription détaillés ci-après.

¹ L'EBITDA courant est un Indicateur Alternatif de Performance (IAP) utilisé par le Groupe et défini comme le Résultat Opérationnel Courant (ROC) augmenté des dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles, incorporelles ainsi que celles liées aux droits d'utilisation (le cas échéant, également celles reconnues lors d'un regroupement d'entreprises), et de la charge IFRS 2 « paiement en actions ». Par souci de parallélisme avec le fait que cet IAP est établi à partir du ROC, le terme « EBITDA courant » remplace le terme « EBITDA » utilisé jusqu'à présent par le Groupe dans sa communication financière.

Sur la base des cours moyens de l'action de la Société pondérés par les volumes sur les trois jours de bourse précédant la date d'approbation du Prospectus par l'AMF, soit 49,00 euros, le prix de souscription des Actions Offertes fait apparaître une décote de 15,0%. Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le jour de bourse précédant la date d'approbation du Prospectus par l'AMF, soit 49,80 euros, (i) la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 1,90 euros, (ii) la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 47,90 euros, (iii) le prix de souscription des Actions Offertes fait apparaître une décote de 13,0 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit, (iv) la valeur théorique de l'action ex-détachement du coupon de dividende prévu le 9 juillet 2021 s'élève à 49,12 euros, et (v) le prix de souscription des Actions Offertes fait apparaître une décote de 15,2 % par rapport à la valeur théorique de l'action post versement du dividende. Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

Droit préférentiel de souscription : la souscription des Actions Offertes sera réservée, par préférence (i) aux porteurs d'actions existantes enregistrées sur leur compte-titres à l'issue de la journée du 6 juillet 2021 selon le calendrier indicatif, à raison d'un droit préférentiel de souscription par action existante et (ii) aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire, du 9 juillet 2021 jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 21 juillet 2021 inclus, par exercice de leurs droits préférentiels de souscription (i) à titre irréductible, à raison de 7 Actions Nouvelles pour 23 actions existantes détenues, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Nouvelle et (ii) à titre réductible, le nombre d'Actions Offertes qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, étant précisé que seules les Actions Offertes éventuellement non souscrites par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leurs souscriptions à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Offerte. Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur Euronext Paris pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription.

Disparité de prix : non applicable. La seule disparité de coût réellement supportée pourrait résulter du fait que les souscripteurs pourraient, le cas échéant, acquérir sur le marché des DPS à un prix inconnu à ce jour alors que dix investisseurs ont acquis auprès de la Famille Bedouin des DPS, à un prix global forfaitaire d'1 euro par bloc de DPS, leur permettant de souscrire, à titre irréductible et réductible, pour un montant de 21 M€.

Engagements fermes et intentions de souscription

Engagements fermes de souscription : la Famille Bedouin, actionnaire de référence détenant 70,39 % du capital de la Société avant l'Offre, s'est engagée, sous des conditions usuelles, à souscrire par exercice d'une partie de ses droits préférentiels de souscription à titre irréductible à de nouvelles actions de la Société, pour un montant de 15 millions d'euros au travers de Vinila Investissements qui détient elle-même 57,59 % du capital de la Société (ce qui représente environ 31 % du montant total de l'Augmentation de Capital avec DPS). Cet engagement de souscription de Vinila Investissements serait, dans la mesure où cela s'avérerait nécessaire afin que les souscriptions recueillies atteignent 75 % du montant de l'Offre, complété d'un ordre de souscription complémentaire à titre réductible d'un montant maximum de 2 millions d'euros.

Par ailleurs, dix investisseurs, dont certains sont actionnaires de la Société, se sont engagés de manière irrévocable à souscrire à l'Offre pour un montant total de 19 millions d'euros (soit 40% du montant total de l'Augmentation de Capital avec DPS), à titre irréductible à hauteur de 17,1 millions d'euros, notamment par exercice de droits préférentiels de souscription préalablement achetés auprès de la Famille Bedouin à un prix global forfaitaire de 1 euro

par bloc de droits préférentiels de souscription, et à titre réductible pour le solde soit 1,9 millions d'euros. Ainsi, le montant total des engagements de souscription s'élève à 34 millions d'euros, auxquels s'ajouterait l'éventuelle souscription complémentaire de Vinila Investissements d'un montant maximum de 2 millions d'euros, soit 75 % du montant total de l'Augmentation de Capital avec DPS.

A la date du présent Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intention d'autres actionnaires ou membres de ses organes d'administration ou de direction quant à leur participation à l'Augmentation de Capital avec DPS.

Placement - Garantie

Le placement des Actions Offertes est effectué par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) et Gilbert Dupont, intervenant en tant que Teneurs de livre associés de l'Offre aux termes d'un contrat de placement (le « **Contrat de Placement** ») conclu avec la Société. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Engagements d'abstention et de conservation des titres

Engagement d'abstention : dans le cadre du Contrat de Placement, la Société a pris un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des Actions Offertes.

Engagement de conservation de titres : la Famille Bedouin, incluant Vinila Investissements, a pris l'engagement de conserver ses actions de la Société jusqu'à l'expiration d'une période de douze mois à compter de la date de règlement-livraison des Actions Offertes, étant précisé que les Actions Nouvelles souscrites par Vinila Investissements dans le cadre de l'Offre seront soumises au même engagement de conservation.

IX. INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR LES ACTIONS ET LEUR SOUSCRIPTION

Nature, catégorie et code ISIN des Actions Offertes

Les Actions Offertes seront des actions ordinaires de la Société, de même catégorie et entièrement assimilées aux actions ordinaires existantes.

A compter de leur émission, les Actions Offertes seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit à tous les droits attachés aux actions ordinaires existantes détaillés dans les statuts de la Société, notamment :

- le droit à dividendes ;
- le droit de vote (étant précisé que, conformément à l'article L. 22-10-46 du Code de commerce, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, de manière continue depuis deux ans au moins, au nom d'un même titulaire) ;
- le droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital ;
- le droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.

Les Actions Offertes seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment C, LACROIX GRP) sous le code ISIN FR0000066607.

Modalités d'exercice des droits préférentiels de souscription et restrictions applicables

Détachement et cotation des droits préférentiels de souscription : les droits préférentiels de souscription seront détachés le 7 juillet 2021 et négociés sur Euronext Paris jusqu'au 19 juillet 2021, sous le code ISIN FR0014004CE4. En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 7 juillet 2021, selon le calendrier indicatif. Les droits préférentiels de souscription détachés des 146 915 actions auto-détenues de la Société, soit 3,90 % du capital social à la date du Prospectus, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription : pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 9 juillet 2021 et le 21 juillet 2021 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 21 juillet 2021, à la clôture de la séance de bourse.

Révocation des ordres de souscription : les ordres de souscription sont irrévocables.

Notifications aux souscripteurs des Actions Offertes : les souscripteurs ayant passé des ordres de souscription à titre irréductible sont assurés, sous réserve de la réalisation effective de l'Augmentation de Capital avec DPS, de recevoir le nombre d'Actions Offertes qu'ils auront souscrites dans les délais applicables. Ceux ayant passé des ordres de souscription à titre réductible seront informés de leur allocation par leur intermédiaire financier.

Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public : l'Offre sera ouverte au public uniquement en France.

Restrictions applicables à l'Offre : la diffusion du Prospectus, l'exercice des droits préférentiels de souscription, la vente des actions et des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Offertes peuvent, dans certains pays, notamment aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie ou au Japon, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Modalités de versement des fonds et intermédiaires financiers :

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions des Actions Offertes et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'au 21 juillet 2021 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais jusqu'au 21 juillet 2021 inclus auprès de CIC Market Solutions.

Versement du prix de souscription : chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription. Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital avec DPS : CIC Market Solutions ainsi que, le cas échéant, les commissaires aux comptes de la Société.

Calendrier de l'Offre

1 ^{er} juillet 2021	Conseil d'administration décidant des modalités de l'Offre
2 juillet 2021	Approbation du Prospectus par l'AMF
5 juillet 2021	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération et les modalités de mise à disposition du Prospectus Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
6 juillet 2021	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription
7 juillet 2021	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris
9 juillet 2021	Ouverture de la période de souscription
19 juillet 2021	Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris
21 juillet 2021	Clôture de la période de souscription
26 juillet 2021	Date d'exercice éventuel de la Clause d'Extension par la Société Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Offertes indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
28 juillet 2021	Emission des Actions Offertes - Règlement-livraison
29 juillet 2021	Admission des Actions Offertes aux négociations sur Euronext Paris

Règlement-livraison des Actions Offertes : les Actions Offertes feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France qui assurera le règlement-livraison des actions entre teneurs de compte-conservateurs le 28 juillet 2021, selon le calendrier indicatif. Il est prévu que les Actions Offertes soient inscrites en compte-titres et négociables à compter du 29 juillet 2021.

Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé : Portzamparc (Groupe BNP Paribas) - 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris

Teneur de Livre Associé : Gilbert Dupont - 50 rue d'Anjou, 75008 Paris

X. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION PREVUE DU PRODUIT

Le produit net estimé de l'Offre s'élève à environ 46,3 millions d'euros (susceptible d'être porté à environ 53,2 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension). Il contribuera globalement au financement du développement de la Société et des axes du plan stratégique « Leadership 2025 ». Sur la durée du plan, la répartition des besoins selon les axes est la suivante :

- a) Environ 37% pour l'extension du rayonnement international et le M&A, avec l'ambition de réaliser plus de 70% de l'activité totale hors de France d'ici 5 ans. LACROIX entend notamment procéder à la réalisation d'acquisitions ciblées permettant de renforcer les activités existantes à l'international, voire également à prendre position sur des segments de marché complémentaires, ou à élargir l'offre 'smart' par l'intégration de nouvelles briques technologiques à forte valeur ajoutée (il est fait référence aux axes stratégiques n°3 et 4 du plan « Leadership 2025 » présentés dans le § 7.3 du présent Prospectus).
- b) Environ 35% pour le renforcement du leadership technologique du Groupe avec le développement de plateformes technologiques autour d'expertises de pointe comme la cybersécurité ou le edge computing. Dans cette perspective, l'objectif fixé est de multiplier par deux les dépenses de R&D à plus de 5% du chiffre d'affaires total. Ce renforcement des ressources dédiées à l'innovation doit permettre, pour le chiffre d'affaires avec une conception LACROIX, de porter la part des nouveaux produits (moins de 5 ans) à 50% (il est fait référence à l'axe stratégique n°1 du plan « Leadership 2025 » présenté dans le § 7.3 du présent Prospectus).
- c) Environ 27% pour le développement d'un leadership en matière d'efficience industrielle, reposant notamment sur les opportunités offertes par « l'Industrie 4.0 » avec un rôle accru de l'intelligence artificielle et de la robotisation, la digitalisation des flux, et l'application de méthodes de production 'lean'. A l'instar de sa nouvelle usine électronique du futur française « Symbiose » qui sera livrée fin 2021, ces principes s'appliqueront à 100% des sites industriels du Groupe d'ici 2025 (il est fait référence à l'axe stratégique n°2 du plan « Leadership 2025 » présenté dans le § 7.3 du présent Prospectus).
- d) Enfin, dans une moindre mesure, environ 1% pour l'amorçage de la transition d'un rôle d'équipementier à celui de fournisseur de solutions « end-to-end » à haute valeur ajoutée pour le « Smart World », avec le déploiement de nouveaux services générateurs à terme de revenus récurrents et leviers d'appréciation des marges (il est fait référence à l'axe stratégique n°5 du plan « Leadership 2025 » présenté dans le § 7.3 du présent Prospectus).

Le premier axe a) présenté ci-dessus nécessitera plus particulièrement l'utilisation du produit net de l'Offre étant donné que les autres besoins pourraient majoritairement être autofinancés. Ainsi, en cas de réalisation de l'Offre à 75 %, c'est l'enveloppe consacrée au M&A de l'axe a) qui serait réduite. Sans modifier la volonté de rayonnement international, cette diminution impacterait la taille des cibles recherchées.

XI. PERCEPTION D'AIDES D'ÉTAT

Les principales mesures d'accompagnement dont le Groupe a bénéficié pendant l'exercice clos au 31 décembre 2020, dans le contexte de la crise COVID, sont la prise en charge du chômage partiel sur son périmètre européen pour un montant global de 2,6 M€ ainsi que l'obtention de prêts garantis par l'Etat (PGE) pour un montant total de 18,5 M€, remboursables *in fine*, dont le remboursement intégral sera réalisé d'ici fin juillet 2021, indépendamment de l'utilisation du produit net issu de l'Augmentation de Capital avec DPS.

Les PGE accordés ont été octroyés pour une durée d'un an pour permettre de financer ou de refinancer les besoins de trésorerie d'exploitation du Groupe, en répercussion de la crise sanitaire déclenchée par l'épidémie de COVID-19 et préserver l'activité et les emplois en France du Groupe. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts de ces PGE interviendront d'ici fin juillet 2021 étant précisé que le taux annuel applicable est de 0,5%, correspondant au coût de la garantie de l'Etat.

Sur la période allant de la mi-mars 2020 jusqu'à la fin juillet 2020 selon les pays, et afin de maintenir les emplois permanents sur la période concernée, la Société est entrée dans les

dispositifs d'Etat type « chômage partiel ». Depuis l'automne, une des sociétés du Groupe est entrée dans le dispositif « APLD » (Activité Partielle de Longue Durée), permettant de prolonger les mesures d'indemnisation du chômage partiel avec, en contrepartie, le maintien des emplois permanents sur la même période.

La Société a également bénéficié fin 2020 d'une subvention de 800 K€ dans le cadre de l'appel à projets du plan de relance, avec un projet d'automatisation des systèmes de stockages de l'usine 4.0 dénommée « Symbiose ».

Au 31 décembre 2020, le Groupe n'a pas sollicité de reports de paiements de ses dettes sociales et fiscales.

Il est rappelé que les informations fournies dans la présente section relèvent de la seule responsabilité des personnes responsables au titre du Prospectus, et que l'AMF n'approuve ce Prospectus qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le Règlement Prospectus sans être tenue de vérifier de manière indépendante les mentions indiquées dans la présente section.

XII. DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

A la date du Prospectus, la Société atteste que, de son point de vue, avant la réalisation de l'Augmentation de Capital avec DPS objet du Prospectus, son fonds de roulement net est suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie au cours des douze prochains mois.

XIII. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Conformément au point XIII de l'annexe V bis du règlement (UE) 2021/337 du 16 février 2021 et aux recommandations de l'ESMA (*European Securities Market Authority*) de mars 2021 (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021), le tableau ci-dessous présente la situation non auditée des capitaux propres consolidés et de l'endettement financier net consolidé au 30 avril 2021 établis selon le référentiel IFRS.

(en milliers d'euros)(normes IFRS)	30 avril 2021
1. Capitaux propres et endettement	
Total des dettes courantes (y compris la fraction courante des dettes non courantes)	61 101
Cautionnées	
Garanties	5 600
Non cautionnées / non garanties*	55 502
Total des dettes non courantes (à l'exclusion de la fraction courante des dettes non courantes)	27 628
Cautionnées	
Garanties	2 073
Non cautionnées / non garanties*	25 555
Capitaux propres totaux (y compris intérêts minoritaires) **	107 988
Capital social et prime d'émission	28 455
Réserve légale	2 517
Autres réserves (hors résultat et variation de la réserve d'OCI du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 avril 2021)	77 016

2. Endettement financier net		
A	Trésorerie	14 513
B	Équivalents de trésorerie	13 472
C	Autres actifs financiers courants	577
D	Liquidité (A + B + C)	28 562
E	Dettes financières courantes (y compris les instruments obligataires, mais à l'exclusion de la fraction courante des dettes financières non courantes)	22 737
F	Fraction courante des dettes financières non courantes***	38 365
G	Endettement financier courant (E + F)	61 101
H	Endettement financier courant net (G - D)	32 540
I	Endettement financier non courant (à l'exclusion de la fraction courante et des instruments obligataires)***	27 628
J	Instruments de dette	
K	Fournisseurs et autres créiteurs non courants	
L	Endettement financier non courant (I + J + K)	27 628
M	Endettement financier total (H + L)	60 168

*Dont dettes de locations conformément à IFRS 16 pour des montants courants et non courants de respectivement 2 627 K€ et 8 122 K€.

**Un dividende a été voté à l'assemblée générale du 11 mai 2021 pour un montant de 2 461 K€.

*** En dates du 26 juin, 1^{er} juillet et 2 juillet 2021, des lignes d'emprunt de respectivement 1 000 K€, 1 000K€, 2 000K€ et 3 000K€ courant ont été remboursées.

Par ailleurs, en dates des 27 et 28 juin 2021, deux emprunts non courants ont été souscrits pour des montants respectifs de 10 000 K€ et 1 000 K€.

A la date du 30 avril 2021 le Groupe comptabilise par ailleurs dans ses états financiers (et non présentés dans le tableau d'endettement ci-dessus) :

- des engagements de rachats sur minoritaires pour des montants courants et non courants de respectivement 9 276 K€ et 7 899 K€ sur la ligne « Dettes issues de regroupements d'entreprises » du bilan ;
- des provisions pour engagements de retraite pour 16 069 K€ sur la ligne « Provisions non courantes » du bilan.

XIV. CONFLITS D'INTERETS

Néant.

XV. DILUTION ET PARTICIPATION APRES L'EMISSION

Impact de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Sur une base non diluée				
	Avant l'Offre			Post Offre à 100%	
	Nombre d'actions	% du capital	% de DDV exerçables	Nombre d'actions	% du capital
Famille Bedouin	2 651 445	70,39	84,51	3 011 589	61,30
<i>Dont Vinila Investissements</i>	<i>2 169 069</i>	<i>57,59</i>	<i>69,12</i>	<i>2 529 213</i>	<i>51,48</i>
Fidelity Puritan Trust	376 656	10,00	6,01	376 656	7,67
Flottant	591 544	15,71	9,48	1 377 744	28,04
Auto détention*	146 915	3,90	-	146 915	2,99
TOTAL	3 766 560	100,00	100,00	4 912 904	100,00

* Etant précisé que le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer en fonction de l'acquisition définitive de 15 002 actions existantes, attribuées gratuitement, et réduisant le nombre d'actions auto détenues par la Société.

Incidence de l'émission sur la situation financière de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Offertes sur la participation d'un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission des Actions Offertes et ne souscrivant pas à l'émission des Actions Offertes (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus, après déduction des actions auto-détenues), serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée
Avant l'Offre	1,00
Après l'Offre à 100 %	0,77
Après l'Offre en cas d'exercice de la Clause d'Extension	0,74
Après l'Offre en cas de limitation à 75%	0,81

XVI. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société.

Le Prospectus peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.lacroix-group.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du Prospectus et n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.